

CANTON DE NEUCHÂTEL Faute de nouvelles places dans les institutions, les parents reprendraient leurs enfants devenus adultes à la maison. Personne ne sera abandonné, répond l'Etat.

Handicapés mentaux exclus à 18 ans?

DANIEL DROZ

Les associations neuchâteloises Cerebral et Insieme sont davantage qu'inquiètes. «Dès 2012, les institutions neuchâteloises pour les personnes mentalement handicapées ne peuvent plus accueillir personne. Ce qui signifie que les jeunes qui ont été pris en charge, entourés et stimulés depuis tout petit, devront rester à la maison dès 18 ans», dit Carine Skupien.

Au total, selon les chiffres divulgués hier, ce sont 190 jeunes qui sont concernés d'ici à 2018. Et, tant mieux si la conseillère d'Etat Gisèle Ory n'est pas insensible à leurs arguments (lire ci-dessous). Ces parents de handicapés mentaux ne lâcheront pas le morceau. Pour eux, l'Etat agit dans l'urgence. Ils réclament davantage de moyens pour palier aux besoins en infrastructures.



Carine Skupien et sa fille Cécilia, âgée de 16 ans. Cette dernière risque de ne plus avoir de place en institution dans deux ans. DAVID MARCHON

« Il est impossible à une maman d'assurer à elle seule les soins. »

CARINE SKUPIEN
MAMAN DE CÉCILIA, POLYHANDICAPÉE

« Nous avons reçu une lettre pour nous dire qu'à partir de 18 ans elle n'aura plus de place aux Perce-Neige. » Gilles Vollin, le père d'Anne-Laure, une polyhandicapée, sonne l'alarme. « Elle est extrêmement émotive, soumise aussi à des angoisses. La socialisation est extrêmement importante. Si elle est toute seule, très vite, elle va angoisser. »

Laurence, la mère, abonde: « C'est une spirale infernale. Ça a des conséquences sur le couple, sur la fratrie. Nous avons deux autres enfants. Ils voient la déchirure de leur sœur. C'est insupportable », témoigne-t-elle. Privée de son emploi du temps aux Perce-Neige, laissée seule dans sa

chambre, Anne-Laure se livre à l'automutilation.

Ces parents ont décidé de briser le silence à la veille de la Journée internationale de la personne handicapée. « Il se passe des choses extrêmement graves au niveau des budgets », dit Carine Skupien. « Les autorités cantonales n'ont pas tenu compte de la population touchée par un handicap. Chaque année, le problème a été repoussé. »

Progrès de la médecine aidant, les handicapés vivent, comme le reste de la population, plus longtemps. Cécilia, la fille de Carine Skupien, aujourd'hui âgée de 16 ans, n'aurait, selon les médecins de l'époque, pas dû atteindre l'âge de 3 ans.

Prise en charge très lourde

« Ces enfants demandent une prise en charge très lourde et multidisciplinaire: il faut les talents réunis de nombreuses personnes pour assurer le développement et le bien-être. Même si nous voulons tout faire pour le bien-être de nos enfants, il est tout simplement

impossible à une maman d'assurer à elle seule les soins pour son enfant », explique encore Carine Skupien.

« Il faut construire de nouvelles places », plaide la mère. « Ça signifie concrètement plus de contacts avec des camarades, de la socio-éducation. C'est triste de ne plus s'occuper de nos jeunes après 18 ans. » Une situation, selon les dires de la présidente d'Insieme Neuchâtel Françoise Vouga, unique en Suisse. « L'appréhension de la problématique est différente. C'est loin d'être aussi catastrophique. » Et de rappeler qu'en cas d'urgence, Neuchâtel n'a aucune place.

« Nous n'allons pas laisser des gens dans la rue. » Son département recevra un budget global pour l'année prochaine. Il sera négocié avec toutes les institutions. « Nous ferons face aux budgets les plus urgents », assure Gisèle Ory. « Effectivement, les Perce-Neige, c'est plein. Une liste d'attente, si c'est de temps en temps, ce n'est pas un souci. Mais il y a un problème pour les handicapés de plus de 18 ans. Que ce soit en atelier ou en institution. »

Motion populaire

Cette situation a incité les parents à « passer à la vitesse supérieure. C'est pour ça qu'on descend dans la rue. Le canton de Neuchâtel est hors-la-loi », dit Carine Skupien. Dès samedi, ils organisent une récolte de signatures pour

une motion populaire. Celle-ci doit être interprétée comme une sensibilisation des autorités politiques. Celles-ci sont invitées à libérer les moyens nécessaires à la mise en place d'une structure d'accueil pour les jeunes handicapés qui finissent leur scolarité.

La motion demande aussi la rédaction d'une loi sur l'intégration. Un souhait qui pourrait être exaucé au printemps prochain déjà, une loi cantonale étant en cours de finalisation. ●

« NOUS N'ALLONS PAS LAISSER DES GENS DANS LA RUE »

Les intentions du Conseil d'Etat ne s'arrêtent pas là. Un plan stratégique sur les infrastructures pour les personnes handicapées et une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'intégration de la personne handicapée sont en cours de réalisation. Ils devraient être traités par le Grand Conseil au printemps. « Il faudra aussi faire un bilan des besoins pour ces prochaines années et la manière d'y faire face. Les besoins sont importants », admet Gisèle Ory. Et de souligner qu'il y a d'autres problèmes, notamment en ce qui concerne l'accueil des handicapés dans les EMS. « Des problèmes que nous avons maintenant, que nous n'avions pas auparavant. » ● DAD

JEUNES PS Formation civique contre l'abstention

Les Jeunes socialistes neuchâtelois (JSN) ont déposé cette semaine au Château une motion populaire pour faire valoir une de leurs revendications de fond: la formation civique, pour lutter contre l'abstentionnisme, notamment des jeunes. Muni de 140 signatures (il en fallait 100), leur texte propose l'introduction d'une telle formation au niveau du secondaire II.

« Il existe bien un cours d'instruction civique en dernière année de scolarité obligatoire, mais rien n'est prévu ensuite, lorsque les jeunes atteignent leur majorité et sont appelés à voter », explique Baptiste Hunkeler, président des JSN. C'est à ce moment-là qu'il faudrait une véritable formation à l'exercice des droits politiques.

Initiation pratique

Des cours dans les lycées et les écoles professionnelles seraient tout indiqués, estiment les JSN. Mais il devrait s'agir d'une initiation active, pratique, avec des jeux de rôle, des visites-découvertes, des débats contradictoires – plutôt que de cours théoriques trop vite oubliés.

L'idée est aussi de ne pas se limiter à apprendre comment voter, mais aussi pourquoi et sur quoi. Autrement dit, apprendre à s'informer sur les sujets débattus et leurs enjeux. Objectif: « Permettre à chaque jeune de se rendre compte qu'il a un rôle essentiel à jouer pour l'avenir du monde dans lequel il vit. »

La motion populaire permet à une centaine de citoyens d'appeler les autorités cantonales à se pencher sur leurs préoccupations. Les JSN souhaitent que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil un rapport (ou directement un projet) sur les possibilités d'introduire de tels cours. ● FRANÇOIS NUSSBAUM



Les 20-25 ans votent deux fois moins que les aînés. CHRISTIAN GALLEY

PUBLICITÉ

THE GIFT OF TIME

TISSOT TRADITION PERPETUAL CALENDAR
425 CHF*

TISSOT COUTURIER LADY DIAMONDS
595 CHF*

Get in touch at www.tissot.ch

*Prix public conseillé